

Georges JAMET
12 rue Maurice Denis le clos
27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT

Saint Sébastien le 18 Janvier 2006

Madame le Ministre de la défense
14 rue Saint Dominique
00450 ARMEES

Objet : retraite des anciens élèves de l'Ecole d'Enseignement Technique de l'Armée de terre .

Madame le Ministre,

Vous avez bien voulu par un courrier adressé à Monsieur Gérard CHARASSE, Député de l'Allier , préciser que les anciens élèves de l'EETAT, titulaires d'un contrat d'engagement en début de scolarité et radiés des cadres sans droit à pension, pourraient dorénavant bénéficier d'une prise en compte par l'assurance vieillesse du régime général de sécurité social, de leurs années d'apprentissage dans cette école.

Toutefois, il faut savoir que les élèves des première , deuxième et troisième promotion (1963, 1964, 1965) signaient une promesse d'engagement,(le service actif ne débutant que deux années après leur entrée à l'école) , ce qui ne permet pas d'établir une attestation d'affiliation rétroactive à la sécurité sociale.

Au moment des premiers départs à la retraite, pour ceux qui ont effectués une seconde carrière civile, il s'avère bien souvent qu'il leur manque quelques annuités pour clôturer leur dossier retraite.

Madame le Ministre , envisagez vous, comme vous l'avez fait pour nos camarades ne bénéficiant pas de droit à pension , d'étendre cette mesure à ceux qui ont effectué leur apprentissage dans les écoles techniques des armées, ces années n'ayant pas été prises en compte pour le calcul de la « retraite militaire » ?

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à ce dossier , je vous prie, Madame le Ministre, de croire en ma plus haute considération.